

14 juin 2022

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 19 juin 2018 de M<sup>me</sup> Yasmine Menétréy et M. Daniel Sormanni: «Parking souterrain pour vélos».**

**Rapport de M. Pierre de Boccard.**

Cette motion a été renvoyée le 17 avril 2019 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. La commission l'a étudiée lors des séances des 7 et 21 janvier 2020 sous la présidence de M. Eric Bertinat. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la précision de sa prise de notes.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Les cyclistes sont d'accord de payer pour garer leur vélo à l'abri du vandalisme. Extrait du rapport Conférence vélo suisse 2008 intitulé «Stationnement des vélos. Recommandations pour la planification, la réalisation et l'exploitation»: «Les installations verrouillables peuvent facilement être exploitées sous forme de stations pour vélos avec une surveillance permanente et des restrictions de droit d'entrée (voir chapitre 4.7). Un certain nombre de cyclistes est prêt à payer pour pouvoir garer son vélo dans un parking surveillé. Des installations accessibles à chacun et non surveillées à l'intérieur des bâtiments sont inappropriées pour des raisons de sécurité. Un mélange de différents types d'installations sera offert là où les besoins sont grands.»

Vu l'augmentation du vandalisme de vélo sur Genève et les réponses du service Interroge Genève du 19 janvier 2018: «L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne fournit pas de statistiques portant spécifiquement sur le vol de vélos électriques. Par contre, le rapport annuel genevois de 2016 «Statistique policière de la criminalité (SPC)<sup>1</sup>» indique dans son introduction que, contrairement à la tendance à la baisse des vols de véhicules motorisés, «les vols de bicyclettes et de vélomoteurs (y compris à assistance électrique) augmentent de près de 9% entre 2011 et 2016». Le point 3.7 «Vol de véhicule» de ce rapport vous indique la répartition selon le type de véhicule et l'évolution des infractions. Comme vous pouvez le constater, la police cantonale indique des chiffres fournis pour l'OFS.»

- Vu la problématique pour les vélos de trouver une place de parking satisfaisante et sécurisée;

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/statistique-policiere-criminalite-2016>

- vu que de nombreux utilisateurs se plaignent du nombre de places insuffisant pour les deux-roues (motorisés ou non);
- vu que la Ville, le Canton et la Confédération envisagent des travaux de réfection urbanistiques dans différents quartiers de la Ville;
- vu que dans le rapport Conférence vélo suisse 2008, les cyclistes sont prêts à payer pour que leur vélo soit stationné sous surveillance pour éviter le vandalisme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- chiffrer le coût pour la construction d'un parking à vélos souterrain, d'une capacité de 1400 vélos, comme à Tokyo (<https://www.citycycle.com/45291-eco-cycle-park-parking-a-velos-entierement-automatise/>);
- chiffrer le coût pour la construction de parking à vélos hors-sol, selon les variantes 1 et 2 de l'annexe, comme à Copenhague (<http://pdf.archiexpo.com/pdf/falco-norcor/veloport-garage-velos-duplex-2-niveaux/66354-266190.html>) ou Amsterdam avec une capacité de 250 vélos, ou comme à Prerov (République tchèque, tour à vélos) avec une capacité de 200 vélos ([batiproducts.com](http://batiproducts.com), parking automatique sécurisé pour vélo, bakesafe);
- venir auprès du Conseil municipal avec une proposition chiffrée des différentes études, en vue d'une implantation dans les quartiers de la Ville de Genève.

## **Séance du 7 janvier 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey, motionnaire*

M<sup>me</sup> Menétrey déclare que les parkings vélos manquent cruellement à Genève et avoir fait des recherches. Elle mentionne que le Japon a développé des parkings souterrains et qu'il serait très intéressant de s'en inspirer. Elle remarque qu'en comparaison avec le parking à vélos de Cornavin, ce système prend peu de place, mais pourrait permettre d'entreposer plus de vélos et d'installer de la végétation, en manque dans ce quartier, au lieu de ce grand parking moche. Elle observe qu'il existe également des systèmes similaires mais sous forme de tour. Cette motion a pour but d'enlever au centre-ville les vélos accrochés à chaque barrière, poteau qui laissent peu de passage à certains endroits.

Une commissaire demande quel est le coût pour les usagers à Tokyo.

M<sup>me</sup> Menétrey lui répond que le montant est de 13 francs par mois.

La commissaire se demande quel serait le coût à Genève. Elle demande également si l'abonnement est prévu pour tous les silos de la ville.

M<sup>me</sup> Menétrey l'ignore.

La commissaire demande si les options que les vélos possèdent parfois (siège bébé, panier, cargo, etc.) sont compatibles (question de taille et d'espace).

M<sup>me</sup> Menétréy pense qu'il faudrait créer des parkings spécifiques pour les vélos électriques par exemple. Elle mentionne qu'il serait également envisageable de ranger les motos et les scooters jusqu'à 250 m<sup>2</sup> de cette manière avec un panier pour y déposer casque et veste, étant donné que cela existe aussi pour les voitures.

Un commissaire complète en disant que la vélo-station de Cornavin coûte 20 francs par mois.

L'auditionnée acquiesce à la question d'une commissaire qui demande s'il serait possible d'adapter les parkings voitures existants aux vélos.

Une commissaire se demande quel serait le coût énergétique d'un système de ce type.

M<sup>me</sup> Menétréy l'ignore.

La commissaire complète en demandant si les cyclistes rangeraient leur vélo en pleine journée.

M<sup>me</sup> Menétréy remarque que ces systèmes sont prévus pour laisser les vélos plusieurs heures.

Une commissaire se demande où installer de pareils systèmes.

M<sup>me</sup> Menétréy répond avoir imaginé Rive, Bel-Air et Cornavin.

Une commissaire se demande si aux heures de pointe, un système de ce type serait très utilisé.

M<sup>me</sup> Menétréy répond que c'est déjà le cas avec le parking existant à Cornavin. Mais avec ce système automatisé, l'opération ne prend qu'une dizaine de secondes, pas de risque de vol ou d'endommager les vélos, ainsi qu'à l'abri de la pluie.

Un commissaire rappelle que deux vélos-stations sont prévues en sous-sol dans ce cadre.

M<sup>me</sup> Menétréy rappelle que ce système permettrait de doubler ou tripler la quantité, et de gagner de l'espace en surface, ce qui permettrait de mettre de la verdure.

Une commissaire remarque que se déplacer à vélo implique une préoccupation écologique et elle pense que ce système est absurde puisqu'il utilise de l'énergie. Elle rappelle alors qu'il y a de très nombreuses épaves de vélos en ville qui prennent de la place et elle ne voit pas l'intérêt de laisser ces épaves. Elle se demande dès lors s'il ne serait pas possible de dégager ces épaves.

Un commissaire rappelle que le parking derrière la gare a une durée de vie limitée puisqu'un plan localisé de quartier (PLQ) est prévu dans ce quartier. Il ajoute que la comparaison n'a donc pas lieu d'être.

### **Séance du 21 janvier 2020**

*Audition de M. Olivier Gurtner, président de Pro Vélo*

M. Gurtner prend la parole et déclare que cette motion a été discutée au sein de Pro Vélo en rappelant que le nombre de vols de vélos est important. Il pense dès lors que cette motion pose de bonnes questions tant à cet égard que pour les infrastructures. Il rappelle cela étant que les vélos-stations du Léman Express proposent 3500 places supplémentaires et répondent déjà en partie à des éléments de la motion. Quant à une installation en gros œuvre tel que proposé, il ne croit pas qu'il s'agisse d'une nécessité absolue pour les usagers. Il mentionne que les moyens qui seraient impliqués pourraient être utilisés pour des pistes cyclables de préférence.

Un commissaire demande si M. Gurtner sait que la station vélo derrière Cornavin devait être un parking mécanique en hauteur. Il se demande s'il ne faudrait pas reprendre les réflexions compte tenu des aménagements qui vont être entrepris dans ce secteur.

M. Gurtner acquiesce.

Une commissaire demande si ces silos en sous-sol, spécificité du Japon, existent ailleurs dans le monde, par exemple en Europe. Elle se demande si ce concept est une bonne idée pour Genève.

M. Gurtner répond que Pro Vélo ne demande pas d'installations de ce type. Il mentionne par ailleurs que le vélo représente un gain de temps et il se demande si parquer son vélo dans un parking souterrain ne représente pas au contraire une perte de temps.

La commissaire remarque que la solution du parking Cornavin semble donc plus pertinente, à savoir utiliser des espaces de parkings souterrains existants afin de les aménager pour du parking vélos.

M. Gurtner acquiesce en mentionnant que les rampes douces sont effectivement plus utiles.

Une commissaire demande si les balises pour contrer les vols de vélos sont onéreuses.

M. Gurtner répond que c'est un système qui coûte 90 francs et qui s'installe dans le guidon.

La commissaire continue en demandant ce que pense Pro Vélo de ces systèmes de parking.

M. Gurtner répond que certaines personnes prennent grand soin de leur vélo et sont d'accord de mettre de l'argent pour cela. Il ajoute que mettre son vélo à l'abri est donc plus agréable pour un grand nombre de personnes.

*Audition de M<sup>me</sup> Christine Camp, commandante cheffe du Service de la police municipale (SPM)*

M<sup>me</sup> Camp prend la parole et déclare que la police reçoit régulièrement des doléances de la part de la population pour des vélos parqués hors des lieux de parcage et gênants. Elle ajoute que les plaintes sont en diminution à l'égard des épaves depuis les campagnes de ramassage. Elle signale encore que les quartiers les plus problématiques pour la déambulation des piétons à cause de vélos mal parqués sont les Pâquis et la Jonction. Elle indique encore que 813 épaves de vélos ont été débarrassées en 2019 et précise que des affichettes collerettes roses sont mises en place pour signaler aux cyclistes détenteurs le retrait de leur vélo dans les quinze jours qui suivent.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande qui récupère ces vélos. M<sup>me</sup> Camp lui répond que c'est la fourrière cantonale mais elle mentionne que celle-ci a délégué cette compétence à Péclet 13 par convention. Toutefois, cette convention a été dénoncée par Péclet 13 et une nouvelle devrait être signée rapidement, en précisant que le transport ne sera plus pris en charge par cette association. Il semblerait que les épaves de vélos soient désormais assimilées à des déchets. Ainsi, la Voirie – Ville propre (VVP) va être approchée pour savoir si elle va pouvoir assurer cette tâche. Dès lors et ce jusqu'à nouvel avis, les épaves ne seront plus retirées de l'espace public. Elle ajoute que le transport n'est par contre pas assuré.

La même commissaire se déclare surprise par le nombre de ramassages, se demande si des gens se plaignent d'avoir eu leur vélo débarrassé et si les agent-e-s de la police municipale (APM) font le tour de toute la ville.

M<sup>me</sup> Camp lui répond que sur 813 épaves retirées, seules deux personnes se sont plaintes. Elle ajoute qu'elles ont récupéré leur vélo et que 31 actions ont été menées en 2019 dans l'ensemble de la ville. Elle ajoute que les îlotiers parcourent le territoire municipal dans son intégralité et placent des collerettes dès qu'ils voient un vélo abandonné ou n'étant plus en état manifeste de circuler.

M<sup>me</sup> Camp continue en disant que les APM ramassent les vélos sur l'espace public mais également dans les parcs et les fleuves.

Un commissaire se demande si des quartiers sont plus sensibles.

M<sup>me</sup> Camp lui répond que dégressivement, il s’agit des quartiers de la Jonction, des Eaux-Vives, des Grottes, des Pâquis, des Acacias, des Charmilles, de Champel et du Petit-Saconnex.

### *Discussion et votes*

Une commissaire des Vert-e-s propose une quatrième invite: «chiffrer l’adaptation de ce système de vélo-station dans des parkings souterrains existants».

Le président remarque que la motion parle de créer de nouvelles infrastructures.

Une commissaire du Parti socialiste mentionne que les invites sont très claires et évoquent des systèmes mécaniques, ce qui ne l’enchant guère. Elle ajoute avoir l’impression que cette motion n’est pas utile.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutient ce projet compte tenu du nombre de vélos et d’épaves de vélos qui sont disséminés dans la ville. Elle rappelle que la vélo-station qui a été prévue derrière la gare s’est révélée rapidement trop petite et elle ne comprend pas que les commissaires ne soient pas d’accord avec une étude sur le sujet.

Le président passe au vote de l’amendement, qui est accepté par 10 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 MCG) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Mise au vote, la motion M-1365 amendée est acceptée par 9 oui (1 EàG, 4 S, 2 PDC, 2 MCG) contre 3 non (2 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- chiffrer le coût pour la construction d’un parking à vélos souterrain, d’une capacité de 1400 vélos, comme à Tokyo (<https://www.citycycle.com/45291-eco-cycle-park-parking-a-velos-entierement-automatise/>);
- chiffrer le coût pour la construction de parking à vélos hors-sol, selon les variantes 1 et 2 de l’annexe, comme à Copenhague (<http://pdf.archiexpo.com/pdf/falco-norcor/veloport-garage-velos-duplex-2-niveaux/66354-266190.html>) ou Amsterdam avec une capacité de 250 vélos, ou comme à Prerov (République tchèque, tour à vélos) avec une capacité de 200 vélos ([batiproducts.com](http://batiproducts.com), parking automatique sécurisé pour vélo, bakesafe);
- venir auprès du Conseil municipal avec une proposition chiffrée des différentes études, en vue d’une implantation dans les quartiers de la Ville de Genève;
- chiffrer l’adaptation de ce système de vélo-station dans des parkings souterrains existants.